



PROJET DE TRANSFORMATION DU MARCHÉ SAINT-JACQUES

Par courriel

Date : 7 mars 2013
À : M^{me} Anne-Rose Gorroz, conseillère en aménagement, arrondissement de Ville-Marie
CC : M. Sylvain Villeneuve, chef de la division urbanisme, arrondissement de Ville-Marie
M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie
De : M^{me} Stéphanie Espach, secrétaire-analyste de la commission

Objet : Suivi de la première partie de l'audience

Bonjour,

Lors de la première partie de l'audience publique, vous vous êtes engagés à clarifier la question des options de renouvellement du bail à titre gratuit en faveur de la Ville pour le maintien de l'activité commerciale de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal sur les espaces extérieurs du Marché Saint-Jacques, et ce, jusqu'en 2022 (document 1.2.1).

Du même coup, la commission fait sienne une question d'un intervenant à l'audience (doc. 5.3.1). Est-il vrai que les espaces du marché Saint-Jacques ont été retranchés au bail de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal à compter du 31 décembre 2010? Si cela est vrai, qu'est-ce qui assure, de façon légale et réglementaire, le maintien de l'activité commerciale de la Corporation sur les espaces extérieurs jusqu'au 31 décembre 2022?

Merci d'apporter tous les éclaircissements nécessaires à une bonne compréhension de la situation actuelle et projetée concernant la nature et la validité de l'entente entre la Ville, la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal et le propriétaire actuel, la Société Europa, pour le Marché Saint-Jacques.

Aussi, merci d'assurer le suivi de l'information sur la localisation des stations de vérification de la qualité de l'air dans le quartier en réponse à une question du président de la commission lors de l'audience.

En vous remerciant par avance de votre collaboration,

La secrétaire de la commission
M^{me} Stéphanie Espach